

# Les ouvriers de Shawinigan

## En parlant de grèves inutiles

### Le cas des chauffeurs de Hull

L'inutilité des grèves, c'est le thème favori de l'anti-syndicalisme. On s'applique à nous faire croire que les grèves ne rapportent rien, qu'elles font perdre aux ouvriers le salaire du temps de grève, qu'elles sèment la désunion sans compenser aucunement par des gains véritables. Qu'on se rappelle seulement les pages publicitaires que publiait à grands frais la compagnie Johns Manville pour affirmer devant l'opinion que la grève de l'amiante était "malheureuse et inutile".

\* \* \*

Les ouvriers n'ont pas coutume d'être d'accord avec de tels arguments. Ils savent par exemple que la grève de l'amiante a non seulement amélioré le sort des mineurs mais qu'elle a aidé aussi tous les ouvriers de la province et même, deux ans après, les métallurgistes d'Arvida.

Est-ce à dire que, d'après les ouvriers, il n'y a pas de grèves inutiles? Au contraire. L'employeur du transport urbain de Hull vient de nous en fournir un exemple parfait. Et pour mieux le comprendre, rappelons brièvement les faits.

\* \* \*

Avant de se mettre en grève, dans un dernier effort de conciliation, le syndicat des chauffeurs d'autobus présente à M. Bisson une proposition finale. Il demande une échelle de salaire établie entre 70 et 92 cents. Il demande aussi l'application de la décision arbitrale majoritaire avec, en plus, six semaines de rétroactivité et une clause d'atelier syndical parfait au lieu du maintien d'affiliation.

Le patron refuse. Les chauffeurs se mettent en grève, une grève qui dure huit jours et qui force la population entière de la ville à se promener à pied.

Le patron y a-t-il gagné quelque chose? Au contraire car après ces huit jours de grève, il signait un contrat de travail plus généreux que la demande syndicale de dernière heure. Au lieu de 70, 75, 88 et 92 cents, il a accordé une échelle de 70, 75, 87 et 91 cents, mais accompagnée d'un boni de 2½ cents de l'heure du point ajustable à tous les 5 points. Il accordait aussi le blanchissage de tous les dossiers de travail, l'arbitrage selon la loi et la reprise de tous les ouvriers à leurs emplois respectif.

\* \* \*

Qu'avait-il gagné? Rien du tout. Il avait seulement réussi à priver la population d'un service public, ses ouvriers d'une semaine de salaire et lui-même de l'estime de ses concitoyens. Il eut été si simple pourtant de se rendre à des demandes raisonnables et dont il prouve aujourd'hui qu'il pouvait les accepter. Il aurait ainsi évité une grève inutile et pénible

G. P.

## acceptent la décision arbitrale

Par un vote de 364 à 6, les ouvriers de l'aluminium de Shawinigan ont accepté mardi soir dernier la décision arbitrale qui les place sur le même pied que leurs confrères métallurgistes d'Arvida. Par une lettre communiquée hier aux autorités de la compagnie et au ministre du Travail, ils ont fait savoir qu'ils étaient prêts à signer un contrat qui réaliserait en tout point les conditions indiquées par la sentence unanime et, sur les points en dissidence, par la décision majoritaire. On lira plus bas un résumé de cette décision dont la seule différence avec le contrat d'Arvida réside dans les heures de travail. Les métallurgistes de Shawinigan travailleront 44 heures au lieu de 42, mais les heures supprimées seront compensées dans le salaire à 100% au lieu de 65%. On prévoit que la compagnie acceptera elle aussi la décision arbitrale et que le contrat sera bientôt signé.

Cette entente mettra fin, si elle se réalise, à un différend qui était né quand, contrairement à toutes les prévisions, la compagnie avait refusé de payer à ses ouvriers de Shawinigan les mêmes salaires qu'à ceux d'Arvida.

On a rendu publique, mardi matin, la sentence arbitrale sur le différend qui opposait l'Aluminium Co. of Canada Ltée, au Syndicat national des employés de l'Aluminium de Shawinigan. La décision a été signée le 3 août par Me A. Désilet, C.R., arbitre patronal, Me Théo Lespérance, arbitre syndical et le juge G.-H. Héon, président du tribunal.

La décision est unanime dans la majorité des clauses et suit d'assez près les propositions de la convention collective signée à Arvida entre la même compagnie et un syndicat de même affiliation. 900 ouvriers sont affectés par la décision.

### Salaire

Les négociations en vue de la signature d'une convention collective commencèrent à l'expiration de la précédente convention, le 13 février 1951. Les employés avaient alors un salaire de base de 95 cents l'heure. Plus tard la compagnie accorda une augmentation de 9 cents l'heure. Le tribunal recommande donc une augmentation de 11 cents, ce qui portera l'augmentation générale à 20 cents.

Le dernier 11 cents sera réparti ainsi: 6 cents sur le salaire du 13 février, avec rétroactivité au 14 du même mois; 5 cents sur le salaire du 1er avril, avec rétroactivité à la même date.

Grâce à la réduction des heures de travail, le salaire de base horaire des employés atteindra \$1.30. Le tribunal accorde en outre un boni de vie chère de 40 cents du point, à partir de 182. Ceci signifie donc déjà une augmentation de 5 cents l'heure. Cette décision est relativement conforme aux demandes syndicales.

### Heures de travail

Le tribunal recommande encore que les heures de travail soient réduites de 48 à 44 par semaine, d'ici une période de 6 mois. L'arbitre syndical et l'arbitre patronal ont exprimé leur dissidence à cette décision, pour des raisons diverses. La recommandation comporte une note demandant pleine compensation en salaire, en sorte que la paye hebdomadaire ne souffre pas de la réduction des heures de travail.

On recommande encore de payer salaire et demi pour tout travail de surplus à la semaine en vigueur.

### Ancienneté mitigée

Le tribunal accorde une clause d'ancienneté mitigée, selon laquelle la compagnie reste libre de déterminer elle-même les compétences, pour les promotions et les renvois. La compétence prévaudra toujours d'ailleurs. Cependant à compétence égale, ce sera l'ancienneté et le statut familial qui

déterminera la décision. Cette décision pourra être portée en grief par un employé qui s'estimerait lésé.

Le tribunal prévoit en effet une procédure de griefs, à période de temps mesurée, et qui pourra en dernière analyse référer le différend à un arbitrage dont la décision sera finale et obligatoire.

### Evaluation des tâches

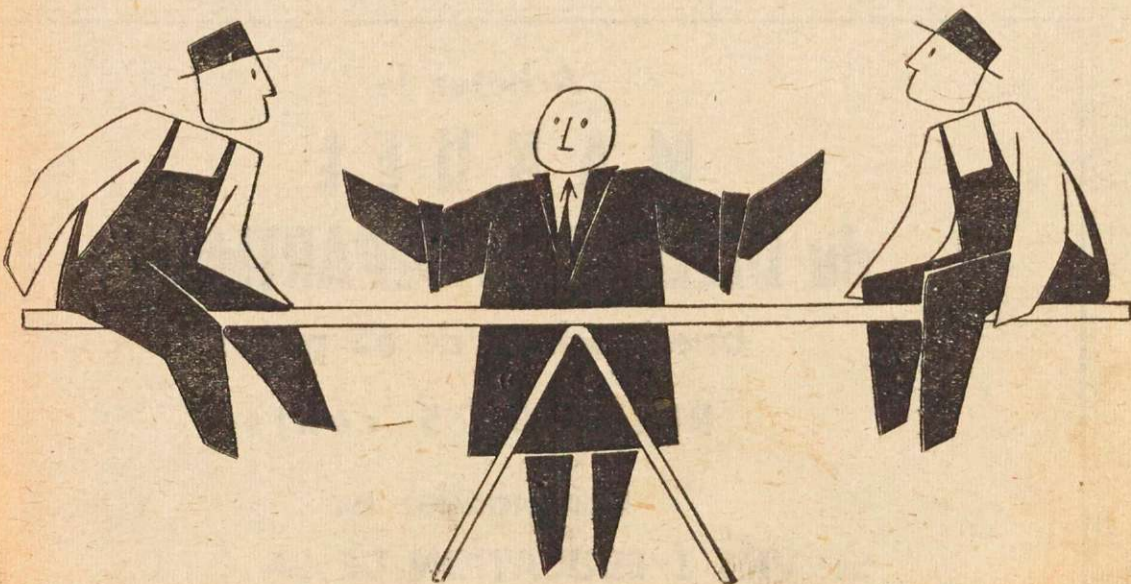
En raison de la complexité du sujet, le tribunal n'a pas voulu déterminer une évaluation des tâches, mais il recommande qu'un comité conjoint des employeurs et syndiqués y procèdent bientôt. Une clause de la sentence prévoit toutefois que le changement des tâches pourra être soumis en grief jusqu'à un tribunal ayant décision finale et obligatoire.

### Congés et vacances

Le tribunal a décidé de porter de 3 à 6 le nombre des congés payés. La sentence recommande encore que le système actuel de vacances soit modifié de façon à assurer deux semaines de vacances à l'employé qui a accumulé 3 ans de service et trois semaines à celui qui a accumulé 25 années.

La sentence prévoit encore de nombreux amendements mineurs à la dernière convention. On ne sait encore si les deux parties consentiront à l'accepter, mais il est probable qu'il en sera ainsi.

## SHAWINIGAN



La décision arbitrale met sur le même pied les ouvriers de Shawinigan et ceux d'Arvida

## Session intensive à l'île St-Ignace

La session intensive annuelle organisée par le Comité d'éducation de Montréal, de concert avec le Service d'éducation de la C.T.C.C. a été un véritable succès.

Quarante-quatre délégués officiels représentant vingt-deux syndicats y ont participé.

Le samedi matin, M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'éducation de la C.T.C.C., a traité de "L'évolution du capitalisme". Durant l'après-midi, M. Gérard Pelletier, directeur du journal LE TRAVAIL, a parlé de "Syndicalisme et politique". Le samedi soir, Me Marius Bergeron, aviseur technique de la C.T.C.C., a entretenu les délégués sur la "Détermination des salaires".

Le dimanche matin, M. Fernand Jolicoeur a parlé de l'éducation dans le syndicalisme, sa nécessité, son importance et les différentes méthodes à prendre pour éduquer

les membres. A la séance de l'après-midi, M. Jolicoeur a parlé des délégués de départements, leur rôle, leur importance, etc.

Enfin Me Jean-Paul Geoffroy, aviseur technique à la C.T.C.C., a traité du "Contrôle des prix".

Les cours furent des plus intéressants. Tout le monde a pris une part active aux discussions.

L'ordre, la discipline, le bon esprit, l'esprit de fraternité ont contribué pour une large part à faire de cette session intensive un véritable succès, un événement dont les délégués se souviendront longtemps.



# LE SORT D'UN travailleur italien

Ce que Mario Rossi pense de la vie — Au moins pas chômeur — Les faux espoirs de la loterie — Il faut émigrer — Les logements — On partage les terres — Pauvreté forcée

Mario Rossi sort de sa voiture, une magnifique automobile blanc crème aux nickels éblouissants. D'un pas léger, il entre dans le plus chic bar du Corso, salue le barman avec désinvolture, pose un paquet sur le comptoir, fait signer un reçu et repart dans la belle voiture sur laquelle on peut lire "Moka Gondari".

Mon ami Mario Rossi, de Rome, est livreur dans une brûlerie de cafés. Je l'ai connu commissaire de bord sur la ligne Gênes-Tunis, puis régisseur aux studios de Cinecittà. A présent, il porte la blouse blanche et la casquette des Mokas Gondari.

### Chômage

— Que veux-tu, ma-t-il dit, il vaut mieux livrer des sacs de café que d'être chômeur... j'en sais quelque chose!

— Tu as connu cela?

— L'an dernier pendant 6 mois — et en hiver encore. Imagine la course quotidienne, dès la lecture des petites annonces — les heures d'attente aux bureaux de placement, aux bureaux de chômage, les spaghetti à cinquante lires la portion, les gosses sans chaussures...

— Bah! tout cela est passé — à présent je fais vivre la "famigha".

— Combien gagnes-tu?

— 58.000 lires.

— C'est peu!

Nous passons près d'une vitrine de tailleur. Noyés dans un océan de tissus, des mannequins présentent d'admirables costumes taillés dans des gabardines fines aux teintes délicates. Mario soupire.

— Si j'avais des économies, voilà ce que j'achèterais.

— Mais tu m'as dit que tu vis au jour le jour.

### La loterie

— Cet hiver, je compte sur le toto.

— Sur le quoi?

— Le Totocolcio, la loterie du football. Vous ne connaissez pas ça en France. Ici le Toto est notre espoir à tous. C'est très simple, toutes les semaines tu remplis un bulletin où est imprimée la liste des clubs de football de première division. Tu inscris un 1 devant ceux qui selon toi, doivent gagner, un 2 pour ceux qui doivent perdre et une croix pour les matchs nuls. Tu dépose ta liste et un billet de cent lires. Si ton bulletin est conforme aux résultats tu empoches un ou deux millions.

— As-tu déjà gagné?

— Je ne livrerais plus de café si j'avais gagné. J'ai pourtant tout essayé, en étudiant scrupuleusement la valeur de chaque club, en jouant le hasard pur. Chaque lundi, j'ai appris dans les journaux le nom du mécanicien de Paole, du comptable de Florence ou du charcutier d'Ostie qui ont vu couler chez eux le fleuve d'or. Je connais deux types qui gagnent à coup sûr toutes les semaines.

— Qui?

— Le propriétaire du Toto, il empoche 1.000 lires chaque fois qu'un joueur italien shoote — et le ministre des Finances qui touche la plus grande part des 300 millions de lires que les pauvres Italiens déposent chaque semaine au PMU du ballon rond. Bah! nous gagnons bien un jour! En attendant je t'emmène à la maison.

### A la maison

Chez Mario Rossi — j'ai rencontré sa femme, les quatre petits

Rossi et la grand-mère. La vieille maman me montre les portraits de ses deux autres fils, elle s'attendrit.

### Le besoin d'émigrer

— Voici Andréa, il a dû partir en Argentine, il y a quatre ans — il s'est embauché comme charpentier. A présent, il a ouvert un petit bar. La vie est dure pour lui — mais sa femme reçoit le mandat toutes les semaines — elle attend de partir là-bas.

Mon autre fils, Pietro, est mineur chez vous en France — il vit là-bas depuis 1925 — ses enfants ne parlent même plus notre langue et sont Français. C'est bien triste tout cela.

### Partage des terres

— Et celui-là, ai-je demandé en montrant un troisième portrait?

— C'est Umberto, mon beau-frère explique Rossi — il est cultivateur en Calabre et propriétaire depuis six mois.

— Propriétaire? C'est un veinard.

— Tu penses, il exploite 5 hectares sur le plateau de la Sila où le maïs pousse entre les cailloux. Là-bas on vient de retirer les grandes terres aux propriétaires qui ne les exploitaient pas suffisamment pour les partager entre 60.000 chefs de famille. C'étaient de pauvres ouvriers de culture en chômage huit mois sur douze. La réforme agraire est en cours. A travers le pays quatre millions de paysans non propriétaires vont tirer au sort un petit bout de terre. Dans les usines on discute fort cet essai de limitation légale de la propriété et de redistribution des biens. On parle même de socialisations dans l'industrie.

### Loyers

Mario me fait visiter son appartement: quatre pièces bien éclairées, une cuisine, une entrée, une terrasse fleurie, une salle de bain.

— Et tu sais, ajoute-t-il, je paie 4.400 lires par mois. Dans vingt-cinq ans l'appartement sera à moi.

— C'est extraordinaire, j'ai vu des logis comme le tien où le loyer est dix fois plus cher.

— J'ai eu la chance d'obtenir cet appartement dans un immeuble "Fanfani". Tout le quartier a été construit grâce à un plan nouveau de logements mis au point par le professeur Fanfani pour occuper les chômeurs et loger les mal-lotés. Le plan est financé par un emprunt forcé. Tous les travailleurs versent 0.60% de leurs salaires. Tous les employeurs versent 1.20% des appointements qu'ils distribuent. Cela fait 40 milliards par an. L'Etat ajoute 15 milliards prélevés sur les fonds de l'aide américaine.

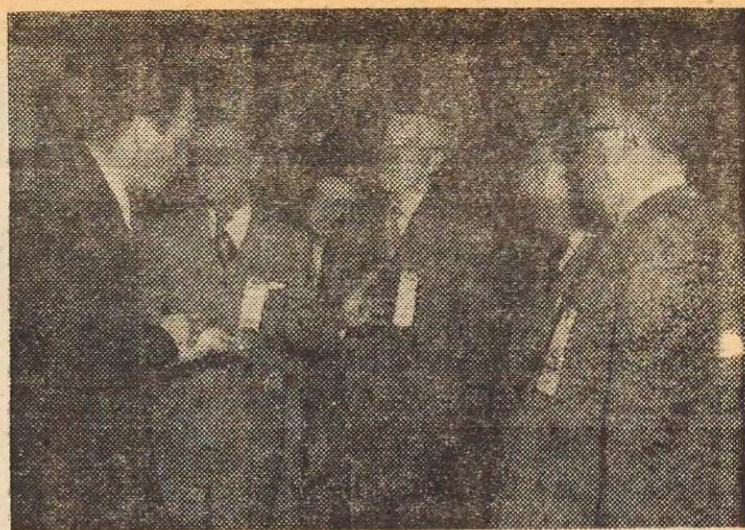
### La pauvreté

— En somme, tu es heureux.

— Si l'on veut. Les Italiens qui acceptent leur sort sont voués à une joyeuse pauvreté. Ma misère forcée ressemble à celle de mon pays. Regarde, je souhaiterais par exemple avoir un jardin à cultiver, d'où je tirerais des légumes; c'est le problème de l'Italie qui manque de terres arabes. Je vis au jour le jour, dans une nation qui, elle aussi, manque de réserves, j'emprunte à droite et à gauche pour boucler mon budget à l'instar de notre ministre des Finances qui tend la main aux prêteurs de New-York. Je n'aurai pas de biens à distribuer à mes enfants pour qu'ils puissent s'installer, tout comme l'Italie manque de territoires coloniaux pour absorber sa population trop nombreuse. Je ne peux compter que sur le travail de mes bras. C'est ma fortune, ma force et ma faiblesse.

Louis-M. TARD

(Témoignage chrétien)



Le directeur du "Travail" est occupé ci-haut à convaincre M. Jos. Conseiller, pro-maire de la ville de Québec, qu'il doit s'abonner au journal. Il faut dire que Gérard Pelletier avait la tâche facile car M. Conseiller est un syndiqué de vieille date. De gauche à droite: Gérard Pelletier, Jos. Conseiller, Lucien Dorion, Jean Marchand et L.-P. Boily.

## MONTREAL

### Ste-Agathe

L'Association des Employés d'Hôpitaux de Ste-Agathe et le Royal Edward Laurentian Hospital de Ste-Agathe sont tombés d'accord pour porter devant l'Arbitrage le différend qui les sépare relativement à la négociation d'un nouveau contrat.

L'Association des Employés, par leur représentant local, M. Ivan Legault, nous avise qu'elle vient de choisir son arbitre dans la personne de M. Roland Thibodeau.

Plusieurs questions sont en litige, entre autres: clauses de sécurité syndicale, salaires, boni de vie chère, réduction des heures de travail de 56 à 48 avec compensa-

tion, clause de dix congés chômés et payés appliquée à tout le monde, nouvelle clause comportant quinze jours de congé-maladie.

La nomination de l'arbitre patronal n'est pas encore faite mais dès sa nomination, le tribunal devrait commencer à siéger.

### Boîte de carton

L'Association des Employés de United Paper Box (Montréal) vient, par une lettre de son Président, de demander son affiliation à l'Union des Travailleurs du Carton et du Papier Façonné. Ce groupe d'environ 60 membres, vient grossir l'Union. Encore un comité de boutique qui disparaît.

## NOS EXCUSES

Un accident survenu chez notre imprimeur retardera cette semaine l'expédition du TRAVAIL. Nous nous en excusons d'avance auprès de nos lecteurs.

## PETITES NOUVELLES

Il y a des malheurs, comme ça, qui arrivent. Bruno Beaudoin, agent d'affaires du Conseil central de Drummondville, avait organisé une usine... qui a fermé ses portes le jour même de la certification du syndicat. Mais Bruno a fait signer par l'employeur une promesse de réengager les syndiqués en bloc s'il doit rouvrir un jour.



A St-Léonard, un arrêt de travail vient de se produire parce que l'employeur d'une usine de vannerie a refusé de se présenter en conciliation. On attend des développements rapides dans cette affaire. C'est la seconde fois que l'affaire se produit en quelques mois et le patron s'entête...



Deux sessions intensives seront tenues pour les syndiqués de Victoriaville et de St-Hyacinthe. Les gars de Victoriaville se rencontreront pour la circonstance à l'île St-Ignace (Berthier), en fin de semaine prochaine, et ceux de St-Hyacinthe dans leur ville même, la semaine suivante.



Si vous ne trouvez pas dans LE TRAVAIL de cette semaine toutes les nouvelles que vous attendiez, blâmez les correspondants du TRAVAIL qui semblent faire la grève... Les vacances, le ralentissement de la période d'été, on comprend ça. Mais quand même, s'ils continuent de nous négliger, ça pourra devenir grave!



## ENCORE!

Chaque semaine, des copies du journal nous reviennent parce que les abonnés en cause ont changé d'adresse sans nous prévenir. Il n'y a qu'un moyen d'empêcher ces difficultés: c'est de remplir le formulaire ci-dessous et de le remettre au secrétaire de son syndicat ou de l'adresser au journal.

### ANCIENNE ADRESSE

Nom .....

Rue .....

Ville .....

### NOUVELLE ADRESSE

Nom .....

Rue .....

Ville .....

## LE TRAVAIL

1231 est, rue De Montigny, Montréal.